

Communiqué de presse 30/09/2026

Présidentielle 2027 : les aidants font leur part, les pouvoirs publics doivent faire la leur

À quelques jours de la Journée nationale des aidants et quelques mois de l'élection présidentielle, le Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF) appelle les candidats à prendre des engagements concrets en faveur des aidants et des personnes qu'ils accompagnent.

Chaque jour, l'engagement des millions d'aidants permet de préserver l'autonomie, le lien social et la qualité de vie des personnes accompagnées. Pourtant, cette contribution majeure demeure insuffisamment reconnue alors que les conséquences de celle-ci s'amplifient : fatigue, isolement, difficultés professionnelles, fragilisation financière, manque de répit, ...

Les aidants continuent d'être confrontés à des droits fragmentés, à des dispositifs complexes ainsi qu'à des inégalités d'accès selon les situations.

Ne pas faire porter aux proches ce qui relève de la solidarité nationale

Le CIAAF le rappelle avec force : l'aide apportée par les proches ne doit jamais se substituer à la responsabilité collective envers les personnes vulnérables.

Pour garantir le libre choix des personnes accompagnées comme de leurs aidants, chacun doit pouvoir accéder à des solutions d'accompagnement **adaptées, de qualité, accessibles et de proximité.**

Aider les aidants, c'est d'abord apporter des réponses adaptées aux personnes aidées.

Faire de la reconnaissance des aidants une priorité nationale

Malgré les avancées obtenues ces dernières années, de nombreux aidants restent invisibles pour les institutions et peinent à faire valoir leurs droits. Pour y répondre, les discussions se sont centrées jusqu'à présent sur la création d'un « statut » d'aidant. Le CIAAF s'y est toujours opposé en raison du risque d'assignation à un rôle trop souvent subi.

Le CIAAF demande :

- La création d'un chapitre dédié aux aidants dans le Code de l'action sociale et des familles avec l'adoption d'une définition unique de l'aidant prenant en compte la diversité des situations.
- La mise en place d'une **Reconnaissance de la Qualité d'Aidant (RQA)**, accessible via Ameli, permettant à chaque aidant de justifier facilement de sa situation auprès des administrations, employeurs et organismes sociaux.

Des droits à renforcer pour éviter la précarisation des aidants

L'investissement dans l'aide à un proche entraîne trop souvent des interruptions ou des aménagements de carrière qui fragilisent durablement la situation économique des aidants.

Le CIAAF demande :

- La rémunération du congé de proche aidant et son extension à trois ans.
- Une meilleure prise en compte du rôle d'aidant dans le calcul des droits à la retraite.

Garantir enfin un véritable droit au répit

Le besoin de répit reste l'une des attentes les plus fréquemment exprimées par les aidants. Pourtant, l'offre demeure insuffisante, complexe d'accès et très inégale selon les territoires.

Le CIAAF demande :

- La création d'une allocation répit forfaitaire permettant de financer **15 jours de répit par an sans reste à charge et sans complexité administrative**.
- Le développement d'une offre de répit diversifiée, accessible et financée à hauteur des besoins sur l'ensemble du territoire.

Un appel aux candidats à l'élection présidentielle

Face au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques et aux besoins croissants d'accompagnement, **la question des aidants ne doit plus être traitée comme un sujet secondaire**.

Le CIAAF appelle l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle de 2027 à inscrire dans leur programme des mesures précises, financées et évaluables permettant d'agir concrètement pour les aidants.

Reconnaître les aidants, garantir leurs droits et leur permettre de poursuivre leur engagement sans s'épuiser est une condition essentielle d'une société plus solidaire et plus inclusive.

Retrouvez l'ensemble des propositions du CIAAF pour l'élection présidentielle de 2027 dans notre document de revendications.

Contacts presse :

Laure MONDET (Unaf) : 01 49 95 36 05

Romain GATTET (APF France handicap) : 06 89 74 97 37

Le Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux s'est donné pour mission de faire reconnaître par la société le rôle et la place de tous les aidants et de défendre leurs intérêts, quel que soit l'âge, le handicap et/ou la maladie de la personne aidée. Le CIAAF existe de manière informelle depuis 2004.

<https://www.ciaaf.fr>

Les membres du CIAAF :